Conseil scolaire Centre-Nord	**Référence : I-9070**	**Page 1**
	Catégorie : SERVICES AUX ÉLÈVES **Objet : PRIX DE L'AMBASSADEUR**	
	Référence(s) juridique(s) : **Autre(s) référence(s) :**	
322, 8627, 91e rue **Edmonton AB T6C 3N1** **téléphone : 780 468-6440** **télécopieur : 780 440-1631**	**Adoptée en 1ère lecture : 21 juin 2011** **Adoptée en 2e lecture : 23 aout 2011** **Adoptée en 3e lecture : 20 septembre 2011**	

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire remettra annuellement le Prix de l'Ambassadeur du Conseil scolaire Centre-Nord sous forme de bourse en argent (liquide) à des finissants de la 12e année qui rencontrent les critères de la bourse.

DIRECTIVES

1. La bourse sera remise annuellement à des élèves finissants de la 12e année qui fréquente une école du Conseil. Tous les élèves qui rencontrent les critères de la bourse y sont admissibles.

2. La valeur et l'allocation de la bourse se fera comme suit :
   - une bourse de 500$ à un élève fréquentant une école de 1 à 19 finissants;
   - deux bourses de 500$ à une fille et à un garçon à des élèves fréquentant une école de 20 finissants ou plus.

3. Le requérant doit soumettre en écrit une lettre à la direction d'école trois semaines avant la fête des finissants. Dans sa lettre, le requérant doit se décrire, énoncer ses intentions d'études, de travail et/ou de carrière future.

4. Les candidats éligibles au Prix doivent consentir à un entretien avec le Comité de sélection de l'école qui fera la sélection finale. Les questions d'entretien sont laissées à la direction de chaque école.
5. Le Comité de sélection au niveau de l'école sera composé ainsi :
   - la direction de l'école ou un désigné;
   - un membre du personnel du secondaire 2e cycle;
   - un élève de la 10e ou 11e année.

6. Un membre du Conseil ou désigné annoncera le gagnant et présentera le Prix de l'Ambassadeur à une cérémonie appropriée, de préférence lors de la collation des grades ou la fête des finissants.